

Juillet-Août-  
Septembre  
2013

snes



Lille

n° 292

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41  
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

F.S.U.

Syndicat  
National  
des Enseignements  
de Second degré

## Temps présent

### **Le changement,**

c'est pour quand? p. 2

### **LV au bac :**

Ubu roi p. 3



### **Retraites,**

la pensée confisquée p. 4-5

### **ENT : le numérique**

à la hussarde p. 6-7

## Personnels

### **STI2D : quand la «réforme»**

mène au pire p. 7

## Vie du SNES-FSU

Organisation de la section  
académique p. 8

Stages p. 8

## Supplément FSU

Comité Hygiène, Sécurité  
et Conditions de Travail

## é d i t o

### **Mourir de travailler**

Pierre Jacque, 55 ans, enseignant de STI au lycée Antonin Artaud de Marseille, s'est donné la mort à la veille de la rentrée scolaire. C'est dans la sphère du travail qu'a germé ce geste de désespoir ; la lettre qu'il a rédigée ne laisse aucun doute à ce sujet.

Comme d'autres drames récents, celui-ci a eu lieu en tout début d'année scolaire. Il est vrai que cette période concentre les espoirs et les attentes mais aussi les angoisses ou les découragements. Sentiments exacerbés, ces dernières années, par **la succession de réformes imposées sans concertation, la multiplication des tâches, les attaques récurrentes contre nos professions.**

Les professeurs de STI en ont particulièrement fait les frais depuis la réforme Châtel de la voie technologique de 2010. C'est ce qu'exprime la dernière lettre de Pierre Jacque. Empêché de faire son travail, tel qu'il se le représente, (lire l'article p. 7) par l'institution même qui lui demande de le fournir, il semble pris dans une insurmontable contradiction. Moins victime de travailler que de ne pouvoir le faire en conscience.

Mais il n'y a pas que cela. Pour ceux qui ont un peu de « bouteille » dans l'Education nationale, il y a le sentiment d'une inexorable dégradation. Sans rêver d'un âge d'or mythique, nous connaissons une détérioration de nos conditions de travail matérielles, de notre image (merci Claude Allègre), mais aussi et surtout une remise en cause du fondement même de nos missions et de nos rôles. A quand remonte la dernière étude sur « les enseignants » à laquelle ne soient pas accolés les mots « malaise », « souffrance » ou « ras-le-bol » ?

**Et pourtant, cette souffrance n'est que peu entendue.** Trente ans après le privé, la fonction publique bénéficie certes, enfin, de CHS-CT (Comité Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail – lire le supplément), mais l'administration ne semble pas résolue à permettre à cette instance de fonctionner correctement.

Certes, il y a encore de l'enthousiasme parmi nos jeunes – ou moins jeunes – collègues qui participent à leurs premières ou énièmes rentrées. Certes, il y a des professeurs heureux, et heureusement, mais c'est toujours malgré l'institution.

**De grands chantiers vont s'ouvrir dans les semaines qui viennent. Nos métiers vont être discutés, nos statuts peut-être réécrits. Revalorisation professionnelle et salariale, diminution du temps de service, refonte concertée des programmes : voilà, entre autres, ce que portera le SNES-FSU.** Nous devons être écoutés et entendus, c'est urgent !

Notons enfin que, il y a quelques années encore, certains dispositifs jouaient le rôle de « soupapes de sécurité » : la possibilité de finir sa carrière à temps partiel et surtout la perspective de stopper à 60 ans, avec une pension complète, après 37 ans 1/2 ; c'est non seulement possible d'y revenir, dans le public comme le privé, mais c'est indispensable.

Karine Boulonne

# Le changement dans la continuité ?

par Karine Boulonne

**Le Président et le gouvernement maintiennent le cap fixé par l'Union européenne : rigueur budgétaire et austérité. Les atteintes aux acquis sociaux se multiplient, le pouvoir d'achat des salariés et des retraités se réduit, sans perspective de relance de l'emploi ou de réduction des inégalités.**

La grève du 10 septembre sur les retraites a commencé à faire prendre conscience des conséquences désastreuses pour tous : avec 43 années de cotisation, un prof, un Copsy ou un CPE qui commence à 25 – 27 ans en moyenne est condamné à partir avec une retraite incomplète, si incomplète qu'elle pourra être inférieure de 900 euros par rapport à la situation actuelle, soit moins de 1500 euros en partant à 62 ans (lire notre dossier retraite pages 4 et 5). La situation est identique dans le privé où l'on trouve de plus en plus rarement du travail, passé 55 ans. **Il est indispensable de poursuivre le travail de conviction, de mobilisation et de lutte contre ces réformes qui n'ont en réalité d'autres buts que de diminuer le montant des pensions.**

Côté éducation, la première véritable rentrée de ce gouvernement est aussi la rentrée de l'insatisfaction. Premier constat, des contre-réformes structurantes et régressives (ECLAIR, réforme du lycée, STI2D), fortement contestées par la profession, ne sont pas remises en cause mais validées par le nouveau pouvoir. En outre, des décisions tardent à être prises... les décisions tardent à être prises (suppression de la note de vie scolaire, allègements des programmes en HG, aménagements des épreuves orales de langues au bac...), mettant en difficulté les personnels dans l'exercice de leurs métiers. Le suicide du professeur d'Électronique de Marseille a rappelé le poids des réformes imposées à la profession. Pour le reste, l'impression d'indécision serait-elle en réalité sciemment entretenue pour empêcher les mécontentements de s'exprimer et les mobilisations de se mettre en place ? **Dès octobre, le doute ne pourra plus être permis : des chantiers vont être lancés, qui auront une importance capitale pour**

les enseignants et CPE (redéfinition des missions, des horaires, mais aussi réflexions sur le collège et l'enseignement prioritaire). **Il est temps que notre véritable charge de travail soit reconnue, mais il n'est pas question d'accepter une transformation du métier qui multiplierait les tâches à accomplir, réduirait l'enseignement à une activité parmi tant d'autres et annualiserait notre temps de travail.**

La loi de rénovation de l'école a été votée le 9 juillet. Elle conserve globalement les orientations néfastes des lois antérieures en mettant notamment en œuvre un nouveau cycle scolaire CM1, CM2, 6ème, **porte ouverte au transfert progressif des pratiques pédagogiques et des personnels du premier degré vers le collège, transfert que le SNES-FSU combattra. Il appelle à être particulièrement vigilants quant à la mise en place des conseils École Collège dans les mois qui viennent, à les investir syndicalement quand ils existent, notamment lors des votes en conseil d'administration pour dénoncer et empêcher les dérives possibles.**

## Dans l'académie, discours d'apaisement, poursuite des régressions

- La pénurie s'est installée dans les collèges où l'on doit choisir les disciplines ou les classes qui pourront disposer de manuels scolaires à l'occasion des changements de programmes,
- Les afflux d'élèves en collège et en lycée gonflent les effectifs par classe,
- En langues vivantes, les regroupements lv1/lv2/lv3 et inter-niveaux se généralisent ainsi que la volonté de fermeture des langues vivantes autres qu'anglais et espagnol,
- Dès la rentrée, le potentiel de TZR et même de contractuels a été largement utilisé, interrogeant sur la capacité à pourvoir les remplacements en cours d'année.

## Quelques changements sont quand même intervenus en septembre :

Le premier concerne la lutte contre les majorations de services. Engagée par le SNES-

FSU depuis deux ans, cette lutte syndicale a été menée dans les établissements, au cours de chaque audience ou lors de chaque instance. Inlassablement, nous avons dénoncé la mise en place de ce dispositif par lequel une heure de cours gratuite était imposée à certains collègues. Notre mobilisation a fini par payer : le recteur a annoncé l'arrivée d'une dotation en HSA pour mettre fin à la circulaire lilloise. Pour le SNES-FSU, cela doit concerner toutes les disciplines.

**Changement encore : la formation des enseignants et CPE à laquelle on n'y reconnaît plus rien**, entre les stagiaires qui ont une décharge de 3 h, insuffisante, ceux avec une expérience professionnelle qui n'en ont pas (même si cette expérience professionnelle n'a rien à voir avec les cours qu'ils auront à préparer cette année), les admissibles qui pourront avoir un stage d'1/3 temps ou plus s'ils le veulent, à condition d'avoir déjà un M2. Le résultat ? Une belle pagaille ! Des TZR ont donc été démutés sans être prévenus, des services ont été chamboulés, des supports n'ont pas été pourvus car des étudiants ont refusé les stages qu'on leur proposait à 100 km de chez eux. Ces bouts de postes sont maintenant agglomérés pour être donnés à des TZR.

Au final, beaucoup d'incompréhensions chez les personnels entrant dans le métier, ou même plus anciens, sur le traitement qui leur est réservé, et beaucoup d'attentes qui ne devront pas se transformer en espoirs une nouvelle fois déçus.

Le SNES-FSU et la FSU œuvreront pour faire de **la journée d'action retraites du lundi 7 octobre, et de celle concernant la Fonction Publique sur les salaires et conditions de travail** (en discussion au sein de l'intersyndicale), des moments d'expression et de mobilisation.

Dans l'Éducation, le SNES mettra en place une campagne d'opinion et auprès des collègues, pour créer les conditions de débats, de mobilisation et de construction d'un rapport de force pour rappeler et imposer nos revendications. Il s'agit ainsi de peser, avec les collègues, sur les groupes de travail ouverts par le Ministre, tant sur l'organisation de la scolarité que sur la prise en compte des évolutions de nos métiers.

## Langues vivantes au bac

## Un premier bilan qui justifie un vrai changement de cap

par Raymond Adams, Olivier Carraud, Catherine Piecuch, Marilyn Shirley

**L'année 2012/2013 s'est clôturée par la première session du bac issu de la réforme Chatel. Retour sur les mille et une joies des épreuves de langues vivantes, orales comme écrites, au regard d'une enquête réalisée par la section académique.**

Les épreuves orales « maison » (compréhension et expression), organisées à l'interne, sont un vrai bonheur. Pressions sur les personnels, charge de travail phénoménale - et minimisée par l'institution ; inégalités entre établissements, entre langues, entre candidats ; désorganisation des cours - notamment à partir de mai - et perte d'heures d'enseignement à quelques semaines des épreuves écrites finales ; désorganisation du fonctionnement des lycées - soit par la circulation intempes- tive de candidats dans les couloirs, soit au contraire par la mobilisation des personnels de surveillance pour que les candidats soient dans des conditions « normales » d'examen... Et la liste est loin d'être exhaustive.

Les épreuves finales écrites ne sont pas en reste. Un grand décalage a d'abord été relevé selon les langues en ce qui concerne le niveau de difficulté des sujets. Jugés très faciles par les collègues en Espagnol, difficiles en Allemand, les sujets correspondaient aux attentes en Anglais - nul n'est parfait. Les consignes ont parfois été données en LV, parfois en français.

Même pour les oraux en L, seules épreuves orales terminales, il y a eu de nombreux dys- fonctionnements et de fortes inégalités entre candidats : un nombre de notions variable - généralement 3 et assez souvent 2 -, beaucoup de candidats sans documents, sans double exemplaire, sans document complémentaire, des listes tronquées au sein d'une même classe... Enfin, les collègues dénoncent là aussi un travail trop lourd : 5 à 6 candidats - voire 7 - par 1/2 journée en moyenne et un coefficient trop faible (1) en Littérature Etrangère en Langue Etrangère, pour l'investissement et le niveau demandés.

**L'évaluation : noter large ou noter large ?**

Les consignes de notation font l'unanimité (contre elles) : en Compréhension Écrite, l'obligation d'accepter des réponses contradictoires a été particulièrement appréciée... En Expression Écrite, la contrainte de noter globalement les 2 sujets nuit à l'objectivité de la notation et lui fait perdre de son sens. En commission, les collègues rapportent des pressions afin de « valoriser » très largement les candidats, les grilles y poussant déjà beaucoup, et regrettent vivement que la langue soit finalement assez peu prise en compte. Au total, les notes ont miraculeusement progressé (en moyenne + 3 pts par rapport à l'an dernier pour la plupart des épreuves). Qui a dit que la réforme Chatel serait une catastrophe, avec un horaire indigent et des conditions d'enseignement désastreuses ?

**«Paroles, paroles, paroles...» ?**

Le SNES-FSU national a été reçu le 12 juillet, en audience au Ministère. Il y a porté le mandat d'épreuves finales et a réclamé, fort des différents bilans académiques, une remise à plat des épreuves écrites et orales finales. Mais le Ministère n'a répondu favorablement que sur quelques points : un cadrage national des grilles d'évaluation, la communication détaillée des notes d'oral aux jurys, le cadrage et la communication des dates de passation dans les semaines à venir... Mais depuis, le Ministère est revenu sur ses promesses : lors du CSE du 19/09, il a expliqué qu'il n'envisage absolument pas de mettre fin au CCF, et laisse même entrevoir un pur contrôle continu pour l'avenir. Seules quelques modifications sur le bac L ont été actées (voir site).

**Cette attitude est inacceptable** : le SNES-FSU a écrit au ministre pour exiger qu'il tienne ses promesses, et se tient prêt à dénoncer ce comportement publiquement, et à mobiliser les collègues pour obtenir le retour à des épreuves terminales, nationales et anonymes. D'ores et déjà, des moments de réflexion et d'action sur les LV sont prévus. Retenez pour l'instant **le stage académique LV qui aura lieu le 16 janvier à Lille**. Le congrès national d'avril sera aussi un temps fort pour affirmer ces exigences.

## Manuels scolaires en collège : une pénurie délibérée ?

Les crédits d'État qui servent à financer l'achat des manuels scolaires dans les collèges sont en baisse depuis plusieurs années. Mais, pour la seconde rentrée consécutive, les crédits s'effondrent littéralement, et ce malgré la hausse des effectifs en collège. A titre d'exemple, le Pas-de-Calais perd 47 000 euros de dotation à la rentrée 2013, dans un contexte déjà très dégradé (des manques criants avaient été enregistrés en 2012-2013 dans une trentaine de collèges), soit une baisse de 6% de la dotation. Dans certains établissements, la baisse atteint même -10 à -30%. Les conséquences se font déjà sentir : les derniers CA de l'année scolaire ont souvent priorisé les besoins alors même que nombre d'enseignants s'autocensurent. Ce qui amène à compléter les collections en fonction de la hausse prévue des effectifs, mais à renoncer dans de nombreux cas à l'achat de manuels dans certaines disciplines...

Le SNES-FSU avait engagé l'an dernier de nombreuses actions, en direction du Recteur et en appui aux établissements. Cela avait permis l'octroi de crédits exceptionnels, notamment aux établissements mobilisés. Nous appelons à nouveau les collèges à l'action en cette rentrée 2013 : les manuels papiers sont toujours nécessaires, car utiles pour l'apprentissage des méthodes et l'acquisition de l'autonomie, ils permettent à l'élève de s'approprier des repères indispensables. Le manuel numérique, une alternative ? Son coût est pour l'instant bien supérieur à celui du manuel papier. Plus profondément, comment qualifier un État qui accepte que ses jeunes n'aient pas les outils et les moyens d'apprentissage les plus élémentaires ?

Catherine Piecuch



## Quel sera le montant de nos retraites ?

### Les précédentes réformes des retraites ont déjà entraîné une baisse massive des pensions, de l'ordre de 35% !

Quand elles s'appliqueront totalement, il faudra 41,5 ans de cotisations pour une retraite à taux plein (à partir de 2016) et la décote sera maximale soit 5% pour chaque année manquante dans la limite de 5 (à partir de 2020), soit 25% à retirer d'une pension qui représenterait déjà moins de 75% du dernier salaire.

*Prenons un exemple, celui d'un professeur certifié qui a commencé à travailler à 23 ans et qui atteindra le dernier échelon de la hors-classe (situation la plus favorable - il faut retirer environ 16% si le collègue a terminé sa carrière au 11<sup>ème</sup> échelon de la classe normale).*

*Avant 2003, il pouvait espérer partir avec 2400 €*

*Après 2003, il devait se contenter de 2100 € pour le même nombre d'années de travail.*

*Après 2010, il lui reste moins de 2000 € de retraite et il ne pourra partir qu'à 62 ans.*

*La réforme s'appliquant progressivement (la décote ne sera maximale qu'en 2020), et l'allongement de la durée des études plaçant le début de la carrière actuellement vers 26 ans, le montant de la retraite d'un certifié qui partira après 2020 pourrait descendre à 1580 € (dans le cas le plus favorable de l'obtention du dernier échelon de la hors classe et seulement 1330 € sans la hors-classe). Avec une durée de cotisation allongée à 43 ans, il ne lui restera que 1520 € (et 1280 € sans la hors classe !)*

En 2003	Après la réforme de 2003	Après la réforme de 2010	en 2030 (sans la réforme Ayrault)
Retraite 2400 € maximum	Retraite 2100 € maximum	Retraite inférieure à 2000 €	Retraite 1580 €

En résumé, dans les décennies à venir, un professeur certifié partira en retraite avec environ 900 € de moins que son homologue de la génération précédente alors qu'il aura travaillé plus tard (au moins jusqu'à 62 ans).

## Programme du Conseil National de la Résistance : 70 ans et pas une ride

Nos aînés se sont battus pour une société solidaire : retraites, sécurité sociale, services publics. Comment poursuivre leur combat ?

### Jeudi 3 octobre à 20h00

Espace Culture de Lille 1  
(Métro Cité Scientifique)



Projection en avant-première du Film « Les jours heureux » de Gilles Perret suivie d'un **débat** avec des syndicalistes de la CGT et de la FSU et (sous réserve) de Léon Landini ancien résistant



## « RETRAITE ET VIEILLISSEMENT » FORUM ORGANISE PAR LA FSU le 17 octobre à Lille

La Section Fédérale des Retraités de la FSU Nord-Pas de Calais organise un forum, à Lille, le jeudi 17 octobre, dans l'auditorium de la MEP, Place Georges Lyon à Lille de 9 h à 17 h.

Ce forum portera sur les questions sociales auxquelles les retraités sont confrontés. Il verra la participation de Joël Chenet, secrétaire national de la Section Fédérale des Retraités de la FSU, et Marylène Cahouet, Secrétaire de la catégorie au SNES.

Ils animeront les débats du matin : « la perte d'autonomie n'est pas une marchandise » et « le syndicalisme des retraités ». L'après-midi sera consacré à une rencontre/débat sur « vieillissement, vieillesse, retraite ». Ceci correspond à des enjeux débattus lors de la journée nationale du CNRPA<sup>(1)</sup> d'octobre 2012 et encore abordés au CODERPA<sup>(2)</sup> Nord en mai dernier. La journée se terminera sur des perspectives de travail et d'action.

Le repas sera pris au Restaurant Universitaire de la rue Gauthier de Châtillon qui se trouve à proximité immédiate de la MEP. Une participation aux frais de 5 euros est demandée pour le repas amélioré.

<sup>(1)</sup> Conseil National des Retraités et Personnes Agées

<sup>(2)</sup> Conseil Départemental des Retraités et Personnes Agées

e», titrait *le Journal du Dimanche* le 28  
 tion de toute l'éditocratie, pour qui le  
 était une « non-réforme ». Pour beaucoup  
 iller 43 ans ne constitue pas un non-  
 r de nouveaux convertis, ont labouré le  
 sasant l'expression d'autres points de vue sur  
 d sur cet enjeu de société, réclament toujours  
 quête des retraites sera un long combat. Elle  
 t idéologique nous dotant des arguments  
 ces des fabricants de consentement.



## Idées reçues sur les retraites

### « Les fonctionnaires sont des privilégiés » NON !

Les modes de calcul sont différents, mais donnent des résultats similaires dans le public et le privé. Les retraites des fonctionnaires sont équivalentes à celles du privé si la comparaison est effectuée sur des catégories socio-professionnelles équivalentes : un enseignant partant en retraite ne perçoit pas plus qu'un cadre commercial ou un ingénieur du privé (et aura été moins payé durant toute sa carrière).

Mais si on ne regarde que l'ensemble des fonctionnaires, alors le montant des retraites est supérieur à celui du privé puisque la fonction publique est composée majoritairement de salariés très qualifiés, notamment les enseignants qui sont de loin les plus nombreux. Les fonctionnaires subissent plus souvent la décote en raison du mode de calcul du nombre de trimestres (au jour près) ; les bonifications pour enfants sont nettement moins favorables dans le public (et elles peuvent ne pas compter dans le cas où le titulaire ne l'était pas encore au moment de la naissance de ses enfants et n'a pas racheté ses années).

### « Les retraités vivent comme des nantis » NON !

Le montant moyen des pensions de retraite est de 1216€ par mois (1552€ pour les hommes et 900€ pour les femmes). Plus de 10% des retraités sont en dessous du seuil de pauvreté. Depuis 1987, les retraites ont cessé d'être indexées sur les salaires ; certains voudraient aller plus loin en les désindexant par rapport aux prix, ce qui contribuerait encore davantage à l'appauvrissement des retraités.

### « On ne peut pas faire autrement » SI !

Le déficit prévu des retraites est d'environ 20 milliards d'euros en 2020 : c'est peu par rapport aux 80 milliards d'euros d'évasion fiscale, ou aux 33 milliards d'exonérations de cotisations sociales dont bénéficie le patronat, tous les ans. Ou tout simplement par rapport au PIB, d'environ 2000 milliards d'euros aujourd'hui : le déficit, dans 7 ans, atteindra à peine 1% du PIB actuel...

D'autres solutions existent, en particulier la hausse des cotisations *dans le cadre d'une hausse forte des salaires*. Pas possible ? Et pourtant... Au cours des années 2000, le PIB a augmenté de 1,4% par an en moyenne : les salaires auraient donc pu mécaniquement augmenter de 1,4% chaque année ; les cotisations aussi, sans appauvrissement des salariés... mais les salaires n'ont augmenté que de 0,6% chaque année. Pourquoi ? Parce que les revenus du capital, eux, ont augmenté de 4% par an (9% par an pour les dividendes entre 2000 et 2006). Apparemment, de la richesse, il y en a... mais elle a été captée par le capital, au détriment du travail... qui, lui, finance la protection sociale. Il suffit donc de rétablir un équilibre un peu moins injuste...

### « On vit plus vieux, il faut donc travailler plus longtemps » NON !

Ce n'est pas l'allongement de la durée de la vie qui est responsable du déficit des retraites, c'est le chômage (absence de rentrées de cotisations sociales) et l'austérité (blocage des salaires, donc des cotisations sociales).

En outre, si l'espérance de vie augmente, l'espérance de vie en bonne santé diminue depuis plusieurs années (elle est dorénavant inférieure à 64 ans).

Enfin, entre 1960 et 2000, l'espérance de vie a augmenté de 8 ans pour les hommes, 10 ans pour les femmes. A-t-on dû « travailler plus longtemps » ? Non, on a simplement consacré une plus grande part du PIB aux pensions de retraites (12,6% du PIB en 2000 contre 5,4% en 1960), tout en avançant l'âge de départ à la retraite. Alors qu'il suffirait d'un effort de financement bien moindre qu'à cette époque pour régler les problèmes (voir ci-contre), les réformes intervenues depuis 1993 vont au contraire aboutir à diminuer de 6.2 points la part du PIB consacrée aux pensions. Il ne s'agit pas d'une contrainte démographique, mais d'un choix politique de répartition de la richesse.

**Refusons le fatalisme qui nous condamne à la pauvreté ou à une vieillesse au travail !**



# ENT : logiciels privés, mainmise des collectivités

## Où est l'antivirus ?

par Philippe Lestang



**La mise en place des ENT par les Conseils Généraux à la rentrée 2013 soulève plusieurs questions, à propos de la décentralisation, du choix des logiciels utilisés et de l'impact sur les conditions de travail.**

Le site Educnet définit l'ENT (espace numérique de travail) comme un ensemble intégré de services numériques, choisis, organisés et mis à disposition de la communauté éducative par l'établissement scolaire. Un ENT comprend un volet pédagogique (l'usage des TICE dans l'enseignement), et un volet administratif. Ainsi, la généralisation des ENT dans les collèges et lycées ne désigne pas seulement le déploiement des nouvelles technologies « au service des EPLE » et des apprentissages, mais aussi une nouvelle organisation scolaire à toutes les échelles de l'EN : nationale, académique, établissement.

De fait, le ministère et les rectorats conçoivent officiellement les ENT comme un « prolongement dématérialisé » des collèges et lycées. Cela ne va pas sans poser de nombreux problèmes auxquels une organisation syndicale se doit d'être attentive, sans pour autant refuser l'apport des nouvelles technologies. Ainsi, la section académique du Snes-FSU s'est dotée de mandats sur cette question

à l'issue d'un congrès d'étude (cf. sur notre site le bulletin académique n°280 d'octobre-novembre 2010).

Un ENT a été créé par les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais en collaboration avec la région et le rectorat. La mise en place est progressive : 25 collèges « pilotes » ont été retenus. Il y est prévu le déploiement de la fibre optique (fin juin 2013 en principe) et celui d'un ENT dès septembre 2013. Une seconde vague (choix des collèges en décembre 2013) concernera 40 collèges non-retenus après ce premier appel à projet et 20 autres issus d'un nouvel appel.

Dans le département du Pas-de-Calais, il faut souligner le mépris croissant du Conseil Général : le déploiement à marche forcée de cet ENT, sans consultation des représentants des personnels ni des conseils d'administration des établissements concernés, est à l'image d'une politique nationale et concertée, qui tend à instrumentaliser les collèges au profit de la collectivité.

Les Conseils Généraux ne veulent plus se contenter de financer le matériel informatique utilisé (classes-pupitres, TBI), mais entendent peser sur les pratiques pédagogiques, notamment par le choix des logiciels. Le SNES, au sein de la délégation FSU, a été la seule orga-

nisation syndicale à rappeler dans les instances départementales que c'est aux équipes de déterminer quels outils logiciels sont les plus pertinents sur le plan pédagogique.

### Un logiciel libre... d'enrichir son éditeur

Le logiciel choisi est un logiciel commercial, dit « propriétaire », conçu par une société privée de Nantes. Ce choix pose un certain nombre de problèmes et nécessite la plus grande prudence. Pourquoi ne pas avoir retenu un logiciel libre, comme ce fut le choix de l'Île de France (logiciel « lilie ») ? Un logiciel libre respecte ce qu'on appelle un standard ouvert dont les spécifications techniques sont publiques, sans restriction d'accès ni de mise en œuvre.<sup>1</sup> De plus, les encouragements à utiliser les logiciels libres existent : la circulaire du 19 septembre 2012, publiée par J.M. Ayrault, présente des « orientations et des recommandations sur le bon usage des logiciels libres dans l'administration française. »

Mais, face aux logiciels commerciaux, encourager ne suffit pas. Une politique volontariste est nécessaire. La décentralisation a conduit à d'autres choix locaux malgré ce pilotage national. Le choix du logiciel de l'ENT montre l'absence de volonté politique des deux Conseils Généraux pour intégrer l'exigence de logiciels libres dans les appels d'offre... au nom de la « sacro-sainte » concurrence qui ne doit pas être faussée. Ainsi, « windows » a été imposé aux élèves en équipant tous les ordinateurs des classes pupitres de ce système d'exploitation. Cela revient à ne jamais remettre en cause la logique commerciale, les logiciels propriétaires représentant une manne financière pour les éditeurs et permettant l'entrée des officines privées de soutien scolaire au collège au mépris des principes laïques.

Pour le SNES-FSU, avec les logiciels libres, l'enjeu final est bien d'empêcher la privatisation des systèmes d'information et de communication qui serait une atteinte à la laïcité et à la garantie pour tous d'un accès gratuit, égalitaire et pérenne aux ressources numériques. Promouvoir les logiciels libres représente l'esprit de solidarité et d'égalité républicain qui doit s'appliquer sur



tout le territoire national. Un cadrage national, et non départemental, après concertation, des différents logiciels informatiques pratiqués dans les établissements doit être réalisé avant toute mise en œuvre.

### Exiger des garanties

Les ENT vont fortement modifier l'environnement professionnel des enseignants et leurs pratiques. Ils représenteront une charge de travail supplémentaire. Ils sont imposés, sans discussion ni accord des personnels. Or la mise en place d'un tel environnement exige des garanties (droit à l'information, respect des droits d'auteur, confidentialité des données). En aucun cas cet ENT ne doit servir à l'évaluation et à la surveillance des personnels.

Les ENT doivent être sous le contrôle des équipes pédagogiques et ne peuvent pas se substituer à la relation directe avec les familles.

Seules les équipes pédagogiques doivent rester maîtresses de l'espace pédagogique de l'ENT. Ce sont elles qui choisissent les activités, les matériels techniques et les supports pédagogiques, l'utilisation en cours, dans les travaux des élèves. Il est souhaitable de faire voter une charte au CA afin de réglementer l'utilisation de l'ENT par les familles (cahier de textes électronique s'il est mis en ligne, accès aux notes etc.); des modèles sont disponibles sur le site du Snes-FSU : <http://www.lille.snes.edu/spip.php?article2092>.

<sup>1</sup>Loi sur la Confiance dans l'Économie Numérique de 2004

### Précautions d'utilisation

Les droits et obligations des personnels ne sont pas modifiés par la mise en place de l'ENT. Les obligations d'un fonctionnaire sont définies par son statut; la charte est donc à destination des familles.

Une autorisation en bonne et due forme, accordée de manière circonstanciée, est obligatoire pour toute photo ou mention du nom (vigilance par exemple pour l'affichage des absences).

Chaque enseignant choisit ce qu'il met sur l'ENT et à qui il le rend accessible.

La consultation d'une messagerie électronique, même professionnelle n'est pas obligatoire.

Par ailleurs, les textes doivent toujours être portés à la connaissance des professeurs par un affichage réglementaire.

## Réforme STI2D : Souffrance au travail

par Thierry Quéту

**Le suicide d'un professeur d'électronique en STI2D à Marseille, la veille de la rentrée (voir édito), a dramatiquement rappelé à ceux qui refusaient de l'entendre à quel point la réforme de la voie technologique a pu briser les enseignants.**

Toutes les alertes du SNES-FSU envoyées depuis 3 ans sont restées sans réponse, et le sentiment d'un immense gâchis est terrible pour les personnels investis dans leur métier.

La remise en cause professionnelle, identitaire, est tellement profonde qu'elle plonge tous les enseignants dans le doute, l'angoisse, le dégoût... Enseignants de BTS qui ont de réelles inquiétudes pour la pérennité de leur formation ; enseignants de STI2D qui suent sang et eau pour assimiler toutes les nouvelles spécialités ; enseignants de Technologie qui ont subi la réforme aussi et qui sont condamnés à l'immobilité... Et tous ceux, pour la plupart TZR qui ne pensent qu'à une seule chose : « que faire dans cette Éducation nationale qui ne semble plus avoir besoin de moi ? » Trouver un poste en techno ou en LP plutôt que le mouvement perpétuel entre les établissements et les matières différentes ? Changer de fonction : chef des travaux ou chef d'établissement ? Trouver un poste dans le supérieur pour stabiliser sa situation ? Ou bien attendre totalement déprimés une solution que ne propose pas l'Institution...

Dans cette remise en cause générale, les corps d'inspection ont exercé des pressions inadmissibles, et une culpabilisation indigne. Dernier épisode en date : la première session du baccalauréat version « réforme », où la correction s'est limitée à mettre des croix dans un tableau pour l'épreuve principale, et surtout à ajuster la moyenne en fonction des « objectifs à atteindre », sous la contrainte inamicale de l'Inspection.

Ajoutons à ce tableau la fusion des CAPET de technologie et STI et le changement de valence imposé aux enseignants de STI, et le résultat

inévitabile de la réforme est complet : on a cassé le prof de STI et de techno pour que la transformation de la voie technologique ne soit pas contestée par les personnels. Les dégâts humains de cette gestion cynique et calamiteuse ? Un « dommage collatéral ».

Pourtant, en attendant une remise à plat totale et urgente de la réforme actuelle, des solutions existent et peuvent être rapidement mises en place : une formation « lourde » sur le temps de travail, l'allègement des effectifs par classe et la création de groupes supplémentaires, la co-intervention dans les classes avec le retour de tous les enseignants de STI en lycée.

Dénoncer encore la réforme de la voie technologique, en particulier celle en STI2D est important, mais il est urgent de faire un état des lieux, de redonner à la voie technologique des perspectives : la formation doit être basée sur un aller-retour entre le concret et le conceptuel, la pratique et la théorie, gage d'une formation exigeante, facilitatrice d'une insertion dans le monde du travail et recherchée par les entreprises.

**Dans cette logique, le SNES-FSU organise une consultation sur les conditions de travail et un stage sur la voie technologique le lundi 9 décembre 2013.**





## Organisation de la section académique et des sections départementales du S.N.E.S.

### Contact :

209, rue Nationale, 59000 - LILLE  
Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax : 03 20 06 77 49  
e-mail : s3lil@snes.edu  
Site internet : www.lille.snes.edu

**S3** : Secrétaire académique : Karine BOULONNE.  
Secrétaires adjoints : Michaël COLIN, Emilie DOOGHE, Grégory FRACKOWIAK, Catherine PIECUCH, Thierry QUETU, Karine VAN WYNENDAELE  
Trésoriers : Nicole COURSELLE, François DUCEPPE LAMARRE.

**S2 Nord** : Secrétaire : Philippe LESTANG.  
Secrétaires adjoints : Eric DELANGUE, Magali LAUMENERCH, Gilles SURPLIE.

### S2 Pas-de-Calais :

Secrétaire : Jean-François CAREMEL.  
Secrétaires adjoints : Eric DUFLOS, Grégory

FRACKOWIAK, Catherine PIECUCH, Thierry QUETU.  
Trésorier : Hubert SAUVAGE.

### Secteurs

- **Carrières et mutations** : Sabria BEKKOUCHE, Karine BOULONNE, Noëlle CÉLÉRIER, Michaël COLIN, Emilie DOOGHE, Alexis MOREL, Thierry QUETU.

- **Surveillance et missions associées** : Karine VAN WYNENDAELE.

- **Droits et libertés** : Didier COSTENOBLE, Philippe LESTANG, Catherine PIECUCH.

- **Formation continue des adultes** : Philippe GAUDRY.

- **Précarité** : Karine GALAND, Karine VAN WYNENDAELE.

- **TZR** : Sabria BEKKOUCHE, Michaël COLIN, Michaël KAIM, Alexis MOREL.

- **Retraites** : Karine VAN WYNENDAELE.

- **Collèges 59** : Eric DELANGUE, Juliette DOOGHE, Hélène

FROMENT, Magali LAUMENERCH, Philippe LESTANG.

- **Collèges 62** : Jean-François CAREMEL, Clothilde DOZIER, Eric DUFLOS, Grégory FRACKOWIAK.

- **Lycées** : Michaël COLIN, Odile DEVERNE, Romain GENY, Francis LECHER, Vincent PERLOT, Catherine PIECUCH, Gilles SURPLIE.

- **Enseignement technologique** : Boris DUQUESNE, Philippe GAUDRY, Frédéric HOCHART, Francis LECHER, Willy LEROUX, Alexis MOREL, Thierry QUETU.

- **Publications** : Odile DEVERNE, Emilie DOOGHE, Samuel DUMOULIN, Romain GENY.

- **Hygiène et sécurité Conditions de travail** : Eric DELANGUE, Francis LECHER, Joël VUYLSTEKER.

- **Informatique** : Boris DUQUESNE, Frédéric HOCHART, Francis LECHER, Willy LEROUX.

- **Documentation** : Emilie DOOGHE

- **CPE** : Sultana BOULHCEN, Guy CARPENTIER, René DELFOSSE, Joëlle MAATI

### Permanences : du mardi au vendredi, de 14h30 à 17h30

Ces permanences, «généralistes», peuvent traiter la plupart des situations. Cependant, vous pouvez rencontrer les responsables de votre catégorie et d'un secteur précis aux jours suivants :

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Documentalistes - Titulaires sur Zone de Remplacement - Emploi* - Certifié-es	- Collège - Éducation prioritaire - Certifié-es	- Agrégé-es, certifié-es - Congé Longue Maladie/ Congé Longue Durée - Stagiaires - Titulaires sur Zone de Remplacement - Emploi* - CPE** : de 10h à 12h*	- Retraitables - Assistant-es d'Éducation - Non-titulaires - Congé Longue Maladie/ Congé Longue Durée - Agrégé-es, certifié-es

\* Mutations, hors-classe, etc.

\*\* Permanence particulière

## Des stages syndicaux de proximité dans l'académie

**Face aux « réformes « agressives ou aux pratiques managériales très inventives, on peut parfois se sentir isolé dans son établissement. Pourtant là où nos sections syndicales sont solides, nous avons réussi à faire respecter nos droits, à neutraliser l'application de certaines réformes que nous contestons. Un petit stage syndical ne peut pas faire de mal...**

La section académique de Lille a décidé de renouveler les stages de proximité un mardi après-midi de chaque mois, afin de renforcer les sections syndicales sur le terrain et de développer, avec les collègues des établissements du secteur, l'information sur nos droits et nos obligations et la réflexion sur l'organisation collective. Il suffira de choisir le lieu en fonction de ses préférences.

Planning des stages de proximité de novembre à décembre 2013 :

#### 12 novembre

- collège Verlaine de LILLE
- collège L. Aubrac de DUNKERQUE
- lycée J. Moulin de BERCK

#### 26 novembre

- collège J. Ferry de CAMBRAI
- collège de l'Esplanade de SAINT OMER
- collège Sévigné de ROUBAIX

#### 10 décembre

- lycée Blaringhem de BETHUNE
- collège Canivez de DOUAI
- collège E. Thomas du QUESNOY

### Stages thématiques

**Mardi 5 novembre :**  
**stage Histoire Géographie**  
- lycée Condorcet de Lens.

**Mardi 19 novembre :**  
**stage élu en CA 1<sup>ère</sup> partie :**  
- collège Franklin de Lille  
- collège Mitterrand de Théroutain

**Jeudi 19 décembre :**  
**stage histoire du syndicalisme et perspectives syndicales**  
- lycée Béhal de Lens

**Le droit syndical prévu par le statut de la fonction publique ne s'utilise que si on ne l'utilise pas. Tous les fonctionnaires, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours maximum par an de stage de formation syndicale. Pour en bénéficier, il suffit de déposer la demande au plus tard un mois avant auprès de l'administration de son établissement (modèle sur le site). L'absence de réponse du rectorat vaut accord. Il s'agit d'un droit à absence, les cours ne doivent donc pas être rattrapés.**